



ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination
de la route de Richelien en chemin de
"l'Ancien Péage" - commune de Versoix

du 25 octobre 1966

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Versoix du 9
septembre 1966;

vu le préavis favorable du service des archives de
l'Etat du 23 août 1966;

vu le préavis favorable du service du plan d'aména-
gement;

vu les dispositions du règlement sur la désignation
des artères du 9 octobre 1931;

attendu que ce chemin passe à proximité de l'emplace-
ment occupé jusqu'à ces dernières années par l'ancien poste de
péage du pont de la Versoix,

ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de chemin de l'Ancien Péage à l'ac-
tuelle route de Richelien.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vi-
gueur.

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	1 ex.
Intérieur	1 ex.
Santier	1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Hallaud